

Q. Vous ne vous rappelez rien de cela?—R. Je ne me rappelle rien.

Q. Vous ne niez pas les avoir vus?—R. Je ne le nie pas, vu que je ne me rappelle rien à ce sujet. Je voyais tant de gens venir au ministère pour différentes questions.

Q. Mais ceci est une question toute spéciale?—R. Oh oui, mais vous comprenez que tant de choses me passaient par l'esprit que j'ai pu oublier ces faits.

*Par M. Curran :*

Q. M. Starrs avait-il eu des contrats du gouvernement, avant cela?—R. Oui, je crois qu'il avait eu un autre contrat; je crois que c'était la construction d'un pont sur l'Ottawa, l'Ottawa supérieur.

Q. Était-ce longtemps avant?—R. Je ne saurais dire—peut-être est-ce depuis?

Q. Vous ne vous rappelez pas le temps?—R. Je me rappelle que c'était un pont.

*Par M. Edgar :*

Q. A la page 36 du livre bleu (Exhibit " N 5, ") je vois une copie d'un rapport du Conseil privé au sujet de l'acceptation de la soumission Starrs et O'Hanly, et que, dans votre mémoire, vous mentionnez que l'ingénieur en chef exprime l'opinion que le montant est trop faible pour leur permettre de faire les travaux d'une manière convenable, et il est dit dans ce rapport: " Considérant toutes les circonstances et le montant élevé de \$17,000 que le gouvernement aura en mains comme garantie de l'exécution du contrat, le ministre ne croit pas que la soumission la plus basse doive être mise de côté, et il recommande que sur le dépôt de \$9,500 requis pour compléter la garantie pour le montant de leur soumission, fait par MM. Starrs et O'Hanly au crédit de l'honorable Receveur-général, le contrat pour l'achèvement du bassin leur soit accordé." Maintenant, Sir Hector, cela a été approuvé, et votre memorandum était daté du 13 octobre. La réunion du Conseil privé eut lieu le 16 octobre, et vous avez dit au comité, je crois que vous désiriez qu'ils eussent le contrat?—R. Oui.

Q. Très bien. Le 21 vous avez écrit à M. Starrs lui demandant de se rendre à votre bureau, et pour l'encourager vous lui avez lu le rapport de M. Perley?—R. L'entrevue n'a pas eu lieu dans ce temps-là, mais avant l'adoption de l'arrêté du conseil.

Q. Êtes-vous sûr de cela?—R. Oui.

Q. Vous savez de quel arrêté du conseil je veux parler?—R. Oui.

Q. L'arrêté du conseil adjugeant le contrat à Starrs et O'Hanly?—R. Oui; je ne sais si vous avez la lettre d'invitation que je lui ai adressée, c'était le 7 octobre.

Q. Non; c'était le 21 octobre?—R. Il y a une lettre du 7 octobre l'invitant à cette entrevue à laquelle je lui ai lu le rapport de M. Perley.

R. Voici une lettre datée du ministère des Travaux Publics, Ottawa, 21 octobre 1884—c'est après l'adoption de l'arrêté du conseil—" Michael Starrs, rue Clarence, Ottawa. Aurez-vous la bonté de passer au ministère de suite, re Bassin de radoub d'Esquimalt. (Signé) F. H. Ennis." Vous connaissez cette lettre?—Oui.

Q. Qu'est-il arrivé ensuite?—R. Il est venu me voir.

Q. L'avez-vous encouragé, alors?—R. Je l'ai encouragé, alors. L'arrêté du conseil étant adopté je l'attendais pour signer le contrat.

Q. Avez-vous fait venir M. Perley?—R. Non; je ne crois pas; ce n'était pas nécessaire, l'arrêté du conseil étant passé.

Q. Qu'avez-vous fait?—R. A l'entrevue? Je ne me rappelle pas exactement les paroles. Je voulais le voir et savoir si durant les derniers onze jours—c'est-à-dire les 11 jours écoulés depuis la date de sa dernière lettre en réponse à la mienne du 17; il avait laissé passer 11 jours sans donner signe de vie—en sorte que je voulais savoir s'il était prêt à signer le contrat pour lequel j'avais obtenu un arrêté du conseil. Eh bien, il n'était pas prêt, et quelques jours plus tard, le 24, il écrivit cette lettre disant que le prix était trop bas et qu'il ne pouvait le prendre.

Q. La conversation que vous avez mentionnée tout à l'heure, a-t-elle eu lieu alors—a-t-elle eu lieu après l'arrêté du conseil?—R. Non.